

# Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°140 du 19 décembre 2012

[Avocats/Institutions représentatives] Questions à...

## Elections au barreau de Paris : questions à Pierre-Olivier Sur, dauphin, et Laurent Martinet, vice-dauphin de l'Ordre des avocats au barreau de Paris

N° Lexbase : N5086BTK



par La rédaction

A l'issue du second tour des élections au Bâtonnat de Paris qui se sont déroulées les 11 et 13 décembre 2012, MM. Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet ont été élus en qualité de dauphin et de vice-dauphin du barreau de Paris. Ils ont remporté l'élection par 5 669 voix contre 4 927 pour l'autre tandem en lice composé de M. Frédéric Sicard et Mme Sabine du Granrut. Ils succéderont à Mme le Bâtonnier Christiane Féral-Schuhl et à M. le vice-Bâtonnier Yvon Martinet le 1er janvier 2014 et auront à charge de diriger ce barreau phare qui a lui seul regroupe 50 % des avocats exerçant sur le territoire. Au lendemain de cette victoire, les éditions juridiques Lexbase ont rencontré les heureux gagnants de cette élection pour faire le point sur leurs parcours et leurs projets.

**Lexbase : Quels sont vos parcours respectifs ? Quelles volontés ont animé votre représentation à cette élection ?**

**Pierre-Olivier Sur :** Je suis né en 1963, j'ai prêté serment en 1985, j'ai été secrétaire de la Conférence du stage en 1990 et membre du conseil de l'Ordre en 2000. Je suis membre "permanent" de l'UJA.

Je dirige le pôle pénal de la SCP Fischer, Tandeau de Marsac, Sur et Associés, qui comporte neuf associés, dont six anciens collaborateurs, et parmi eux cinq femmes.

Outre mon engagement pour la profession, j'ai la passion de l'écriture. J'ai écrit trois ouvrages, dont le dernier *Dans les yeux du bourreau* (JCLattès) a été retenu dans la *shortlist* du Fémina (essais) et a reçu le prix de la Forêt des livres et du Palais littéraire.

**Laurent Martinet :** Je suis né en 1964. J'ai prêté serment en 1991 et ait été membre du conseil de l'Ordre de 2008 à 2010, secrétaire de la Commission internationale du Barreau de Paris en 2010 puis conseiller particulier du Bâtonnier aux affaires internationales en 2011.

---

Je dirige le département Contentieux-droit des affaires de Jones Day à Paris, un département qui compte à Paris quinze avocats, dont deux associés et treize collaborateurs, dont huit femmes.

**Lexbase : Quels sont les grandes lignes de votre programme ?**

**Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet :** Notre programme comporte trois axes principaux.

Tout d'abord l'égalité. Il s'agit de l'égalité femme/homme dans la complémentarité, de l'égalité dans l'exercice de la collaboration libérale qui ne relève ni de la hiérarchie, ni de la subordination, de l'égalité entre les confrères et spécialement en temps de crise c'est-à-dire la confraternité.

Ensuite l'ouverture. L'ouverture de l'Ordre vis-à-vis des confrères pour une vraie transparence et vis-à-vis des pouvoirs publics pour un vrai *lobbying* est indispensable ; de même l'ouverture de la profession vers l'international et en particulier les pays émergents où il convient de constituer un réseau avec les 200 000 avocats brésiliens, le million d'avocats indiens, revêt une importance capitale.

Enfin l'esprit entrepreneurial. Nous allons instaurer un bureau du barreau de Paris entrepreneurial et gratuit au service des confrères et en particulier des plus jeunes pour régler tous leurs problèmes d'installation, association, etc. avec la mise en place d'outils pratiques pour les accompagner dans leur développement.

**Lexbase : Quels sont les chantiers qui vous semblent prioritaires à mettre en place très rapidement ?**

**Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet :** Deux chantiers nous paraissent prioritaires.

L'école est le premier. Dans le nouveau bâtiment de l'EFB (Issy-les-Moulineaux), il faudra construire une nouvelle pédagogie. Elle sera axée, non plus sur le droit théorique, mais sur les enseignements pratiques des *business school* françaises et étrangères (avec des possibilités de délégation de la scolarité). Par ailleurs, 500 élèves-avocats (soit un tiers de l'effectif) seront envoyés en stage à l'étranger.

Le *lobbying* est le second. Les combats perdus par la profession face aux professions voisines (notaires et experts-comptables qui peuvent exercer le droit à titre "principal" depuis le décret de 2012) révèlent l'absence totale d'influence vis-à-vis des pouvoirs publics. Il conviendra de défendre la profession d'avocat par une plateforme dédiée, professionnelle et pérenne.